

Politique Salariale

Ce jeudi 7 mai, Organisations syndicales et Directions se sont réunies à Marignane pour continuer les négociations concernant la politique salariale 2009.

Positions de la Direction :

Non cadres et Cadres : 3,5%

2009	Non Cadres		Cadres I à IIIB		Cadres IIIBCE et IIIC	
AG	1,5* %	01/03				
AI	1,0 %	01/04	3,5 %	01/06	3,5 %	01/07
	1,0 %	01/10				

* dont 0.3 de GPS

Non Cadres : GPS : 40 € AI Mini: 40 € Salaire plancher 1480€

- **GPS**, Garantie de Progression Salariale pour les salariés non bénéficiaires d'AI en 2009 de **40€**, évaluée à 0,3%.
- Mise en œuvre de la GPS après réalisation de la campagne d'AI, avec effet rétroactif au 1er janvier 2009.
- Le montant **minimum de l'AI** ne pourra pas être inférieur à 40€.
- **Clause de rendez-vous** (modalités identiques à 2008).
- Revalorisation du **salaire plancher** de 2% (de 1449€ à 1480€)
- Prise en charge du différentiel – **Article 36 IPECA**
- Attention particulière sur le niveau d'augmentation attribué à la **population senior**

Cadres AI avec un plancher : 1 à IIIA : 110 € IIIB : 140 € IIIBCE-IIIC : 170 €

- Une **seule date de versement** des AI des cadres I à IIIB (déjà en vigueur pour les cadres IIIBCE et IIIC)
- Application de l'**AVC** (Ajustement Variable Contractuel) pour les cadres I à IIIB - les cadres qui n'auront pas d'AI (exercices 2008 et 2009) se verront attribuer une compensation de 80% de l'inflation sur 2 ans (après entretien d'évaluation de la hiérarchie)
- Mise à la RMG (Référence Mensuelle de Gestion) des promus 2009 au 1^{er} juillet 2010
- Attention particulière sur le niveau d'augmentation attribué à la **population senior**
- **Bilan de fin d'année** de la politique salariale cadre au regard de l'évolution des paramètres économiques (clause de rendez-vous):
 - En fin d'année, sur la base du bilan de la politique salariale non cadre (au regard de l'évolution des paramètres économiques),
 - Si une mesure salariale complémentaire est décidée pour les non cadres au titre de l'application de la clause de rendez-vous,
 - Par souci d'équité, une mesure de niveau identique sera mise en œuvre pour les cadres sous forme d'abondement des augmentations individuelles déjà attribuées.

Considérations Force Ouvrière:

Concernant les Salariés non cadres :

FO constate une évolution significative du pourcentage alloué depuis la dernière réunion. Cependant, **FO refuse catégoriquement la GPS**. Si la Direction cherche une voie avec la GPS pour « améliorer » les bas salaires, **FO revendique** une solution plus simple : **une AG avec un plancher, avec une application au 1^{er} janvier**.

Pour **FO**, **l'AI doit** se faire comme en 2008 sur un pourcentage mini et un talon.

FO insiste sur la revalorisation du salaire plancher qui malgré la proposition de la Direction est en deçà de la barrière des **1500€**

FO demande la reconduction des diverses mesures catégorielles liées aux promotions, reconnaissance de certification, MOF, égalité, etc.

Concernant les Salariés Ingénieurs et Cadres :

FO rappelle son principe de base : la politique salariale doit servir à la récompense du travail de l'année écoulée. Elle doit donc être séparée de la politique de promotions propre à l'évolution de carrière du personnel.

FO regrette que la politique menée actuellement, uniquement au travers d'AI, ne permette pas le maintien du pouvoir d'achat pour certains et conduit pour d'autres à des salaires de plus en plus proches des minima société.

FO revendique pour l'AI mini : 1 à IIIA : 120 € IIIB : 150 € IIIBCE-IIIC : 180 €

Par ailleurs, **s'il ne devait y avoir qu'une seule distribution des AI dans l'année, pour FO la date d'application doit être le 1^{er} janvier** de l'exercice.

Concernant la mise à la **RMG** (Référence Mensuelle de Gestion) des promus, **FO demande** à ce que la date d'application soit avancée au plus tôt au **1^{er} janvier 2010**.

Concernant l'**AVC**, **FO propose** que ceux qui auraient obtenu une AI inférieure à l'**AVC** se voient gratifiés d'un complément.

Pour Force Ouvrière, le maintien du pouvoir d'achat passe par une mesure équitable pour TOUTE la population des Ingénieurs et Cadres.

Plus généralement, la Direction doit se donner les moyens de satisfaire les attentes de l'ensemble du Personnel, cadres et non cadres, énumérées dans les revendications Force Ouvrière. La Direction doit être attentive à ne pas ajouter de la crise à la crise au moment où le Groupe a besoin du rassemblement de toutes ses forces vives et jouer collectif. L'ensemble du Personnel cadre et non cadre doit se retrouver dans l'application salariale 2009, Force Ouvrière continuera à œuvrer dans ce sens.

Prochaine réunion, le 13 mai 2009.

Marignane, le 11 mai 2009